

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 décembre 2025



## Budget régional 2026

### Rigueur imposée, choix assumés

Pour la deuxième année consécutive, l'exécutif régional fait le choix de présenter un budget primitif alors que le Projet de loi de finances 2026 n'est pas encore voté. L'action régionale est de plus en plus dépendante des décisions de l'État et contrainte par l'érosion progressive de ses marges de manœuvre.

Ainsi, pour 2026, sans activation de ses derniers leviers fiscaux (cartes grises et versement mobilité régional et rural), la Région aurait subi une perte nette massive de recettes. Résultat d'une gestion rigoureuse, les ratios financiers s'améliorent cependant grâce à une réduction volontaire des interventions régionales et un choix de ne plus compenser les désengagements de l'État. Non sans risques sociaux et territoriaux souligne le CESER.

Prenant acte de cette situation et de l'extrême rigidité du budget pour 2026, la quasi-totalité des crédits étant pré-engagée, et les autorisations pluriannuelles étant fortement réduites, le CESER exprime de vives inquiétudes sur des aspects particuliers :

- L'Économie Sociale et Solidaire est particulièrement fragilisée, avec des baisses significatives des crédits d'Autorisation de Programme, d'Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement, aggravant les difficultés des structures et l'emploi dans le secteur.
- La formation professionnelle et l'apprentissage sont affectés par le désengagement de l'État. 3 500 places de formation continue risquent d'être supprimées et l'aide à l'apprentissage réduite, ce qui fragiliserait l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi. Si cela se concrétise, le CESER souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée aux publics concernés et à la complémentarité des financements.
- Si les crédits en faveur de la jeunesse sont globalement préservés, le CESER souligne la fragilité persistante des jeunes face aux difficultés d'insertion, de formation et d'accès au logement. Il invite la Région à renforcer son action pour favoriser l'orientation des jeunes (notamment des jeunes femmes) vers les filières scientifiques et techniques.
- Le CESER alerte sur les risques pour les petites lignes ferroviaires, compte tenu du désengagement de l'État sur la régénération du réseau. Il recommande qu'une exception soit prévue pour les travaux d'urgence, afin d'éviter des fermetures définitives de lignes.

Malgré les contraintes, l'engagement de la région en faveur de la transition écologique est maintenu. Le CESER appelle à une meilleure visibilité de la cohérence entre les choix économiques et les objectifs de Néo Terra, notamment sur la biodiversité, l'eau et l'énergie et à une hiérarchisation claire des priorités.

L'Assemblée a adopté 4 avis sur les autres projets de délibérations du Conseil régional avec la participation des vice-présidentes et vice-présidents du Conseil régional en charge de ces projets portant sur :

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX  
14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES  
27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS  
15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

- [Le Programme prévisionnel des investissements \(PPI\) 2022-2028 pour les lycées](#)
- [Le projet de parc naturel régional \(PNR\) des Marais du littoral charentais](#)
- [Le projet de « Convention d'Objectifs et de Moyens 2026-2028 avec l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine »](#)
- [Le projet de rapport " Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2027 : bilan de la septième année de déploiement du plan d'actions ".](#)

Par ailleurs, en prévision de la révision du règlement d'intervention en faveur des manifestations culturelles courant 2026, le CESER a adopté une [contribution spécifique](#) en amont du projet de délibération. Ce travail s'inscrit dans un contexte de fragilisation des acteurs concernés en région, de tensions et d'incertitudes pesant sur les financements publics. Il s'agit surtout pour le CESER de contribuer plus efficacement à l'élaboration de la politique culturelle régionale et d'exposer sa perception des objectifs, des critères et des modalités ou principes d'intervention qui devraient guider la révision du futur règlement d'intervention.

Cette dernière séance plénière 2025 a également été l'occasion de donner la parole aux différentes organisations syndicales et professionnelles agricoles sur la crise agricole et aux représentants des sylviculteurs et de la filière forêt-bois sur le nématode du pin, calamité qui inquiète la forêt landaise.

*Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER sur son [site internet](#).*

**Contact presse :**

Morgan BAILLON

Coordinateur communication

[morgan.baillon@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:morgan.baillon@ceser-nouvelle-aquitaine.fr) / 05 57 57 50 18 – 06 12 51 76 43

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

---

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77